



Avocats & Solicitors



Marie VALENTINI

Associée

Avocat au Barreau de Paris

Called to the Bar of England and Wales

Avocat au Barreau de Paris et *Called to the Bar of England and Wales*, Marie Valentini assiste et représente des sociétés françaises et étrangères en matière d'arbitrage commercial interne et international, institutionnel et *ad hoc*. Elle intervient également en qualité d'arbitre, dans des arbitrages de droit civil et de *common-law*. Elle dispose également d'une expérience approfondie en matière de contentieux lié à l'arbitrage devant les juridictions françaises et en particulier de recours en annulation / appel d'ordonnances d'*exequatur*.

Elle intervient principalement dans le domaine de la défense, des télécoms, de la banque et en matière de transport, dans le cadre de litiges post-acquisition, de litiges entre actionnaires et de litiges liés à des contrats d'agents et de services, ainsi qu'en matière de sanctions UE.

Ancienne représentante du *Young Arbitration and ADR Forum* de la Chambre de Commerce Internationale (ICC YAAF) pour la France (2021-2024), Marie est aussi membre de plusieurs associations professionnelles en matière d'arbitrage, notamment le CFA40 et le YIAG. Elle est également l'auteur de publications en matière d'arbitrage et intervient régulièrement dans le cadre de colloques ainsi que dans plusieurs formations universitaires.

La pratique de Marie en matière d'arbitrage est reconnue par plusieurs classements internationaux et notamment par Legal 500 EMEA (*Rising Star*, 2024), WWL (*Future Leader*, depuis 2023) et Best Lawyers (depuis 2021).

rory.legal

9 rue Duphot
75001 Paris, France

+33 6 22 87 45 24
mv@rory.legal

Nationalité
Française

Qualifications
Avocat au Barreau de Paris
Bar of England and Wales (Called)

Langues
Français
Anglais

Formation
BPP Law School (Londres), 2017
Ecole de Formation du Barreau (Paris), 2011
Master 2, Arbitrage et Commerce International « MACI » (Versailles), 2010
LL.M. *International and Commercial Dispute Resolution* (Londres), 2009
Master 1, Carrières Judiciaires (Paris 2), 2008

Expériences professionnelles
Associée, rory.legal, Paris (depuis 2024)
Collaboratrice (Counsel), August Debouzy, Paris (2011-2024)

Expériences en matière d'arbitrage

Conseil et co-conseil

Conseil et co-conseil de sociétés françaises et étrangères dans le cadre de procédures d'arbitrage commercial, institutionnel et *ad hoc* et notamment :

- Co-conseil d'une société suisse dans le cadre d'un arbitrage soumis au règlement de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) contre un partenaire commercial luxembourgeois, soulevant des problématiques de sanctions UE. L'enjeu financier du litige était de 112 millions de dollars US. Le siège de l'arbitrage était Luxembourg (Luxembourg) et le droit applicable au fond était le droit luxembourgeois.
- Conseil de filiales d'un grand groupe industriel français dans le cadre de plusieurs procédures d'arbitrage CCI dans le secteur de la défense d'une part, et des télécommunications de l'autre, contre des agents commerciaux latino-américains, soulevant des problématiques de compliance et liées à l'impact de procédures pénales. Le siège de chacune des procédures était fixé à Amsterdam (Pays-Bas) et le droit applicable au fond était le droit néerlandais.
- Conseil de sociétés européenne et américaine dans le cadre d'un arbitrage CCI post-acquisition dans le domaine des télécommunications, soulevant notamment des problématiques de dol. L'enjeu financier du litige était de 22 millions d'euros. Le siège de l'arbitrage était Paris (France) et le droit applicable au fond était le droit français.
- Co-conseil d'une filiale française d'un grand groupe industriel européen dans le cadre d'un arbitrage *ad hoc* initié par un ancien agent commercial libanais, dans le secteur de la défense. L'enjeu financier du litige était de 450 millions d'euros. Le siège de l'arbitrage était fixé à Londres (Royaume-Uni) et le droit applicable au fond était le droit anglais.
- Conseil d'une société russe contre des sociétés ukrainiennes dans un arbitrage CCI entre actionnaires d'une société minière au Laos. L'enjeu financier du litige était de 25 millions d'euros. Le siège de l'arbitrage était à Paris (France) et le droit applicable au fond était le droit laotien.
- Conseil d'une banque gabonaise dans le cadre d'un arbitrage soumis au règlement de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA (CCJA) en lien avec l'exécution d'un contrat de prêt, contre des sociétés émiriennes et américaine. L'enjeu financier du litige était de 5 milliards de francs CFA. Le siège de l'arbitrage était à Libreville (Gabon) et le droit applicable au fond était le droit gabonais.
- Conseil de sociétés luxembourgeoise et française dans le cadre d'un arbitrage *ad hoc* contre des coactionnaires. Le siège de l'arbitrage était à Paris (France) et le différend a été tranché en équité.
- Conseil d'une société française dans le cadre de plusieurs procédures d'arbitrage initiée devant la CAIP par un ancien partenaire commercial. L'enjeu financier du litige était de 6 millions d'euros. Le siège de l'arbitrage était à Paris (France) et le droit applicable au fond était le droit français.
- Conseil d'une société française dans un arbitrage CCI concernant la résiliation fautive d'un contrat par un fabricant allemand. L'enjeu financier du litige était de 3 millions d'euros. Le siège de la procédure était Bruxelles (Belgique) et le droit applicable au fond était le droit français.
- Assistance à un groupe américain en lien avec l'introduction de trois procédures d'arbitrage sous l'égide du règlement de la London Court of International Arbitration (LCIA). Le siège des procédures était Londres (Royaume-Uni) et le droit applicable au fond était le droit anglais.
- Assistance à un investisseur étranger dans un pays africain en amont de l'introduction de procédures CCI ou CIRDI, dans le secteur minier.

Arbitre et assistance au Tribunal arbitral

- Arbitre unique dans un arbitrage CCI opposant des sociétés anglaise et américaine à une société russe. La procédure s'est déroulée en application des règles CCI de la procédure accélérée. Le siège de l'arbitrage était Paris (France) et le droit applicable au fond était le droit anglais.
- Secrétaire du tribunal arbitral dans le cadre d'un arbitrage CCI opposant une société suisse et une société malaisienne. L'enjeu financier du litige était de 2 millions de dollars US. Le siège de l'arbitrage était Genève (Suisse) et le droit applicable au fond était le droit suisse.
- Secrétaire du tribunal arbitral dans le cadre d'un arbitrage CCI. L'enjeu financier du litige était de 3 millions de francs suisses. Le siège de l'arbitrage était Paris (France) et le droit applicable au fond était le droit algérien.

Contentieux lié à l'arbitrage devant les juridictions françaises

Conseil de sociétés françaises et étrangères dans le cadre de procédures de contestation de sentences (recours en annulation et appel d'ordonnances d'exequatur) et notamment :

- Conseil d'une société russe dans le cadre d'une procédure d'annulation d'une sentence CCI, en demande (annulation obtenue sur le fondement de la violation de l'ordre public international)
- Conseil de sociétés britannique et guinéenne dans le cadre d'une procédure de recours en annulation contre une sentence CAIP, en défense (fondements allégués: violation de la mission du tribunal arbitral et violation de l'ordre public international).
- Conseil d'une société britannique contre deux sociétés américaines dans un recours en annulation contre une sentence CCI, en défense (fondement allégué: violation du principe du contradictoire)
- Conseil d'une entité étatique européenne dans une procédure de recours en annulation d'une sentence CCI, en demande (fondements allégués: violation de la mission du tribunal arbitral et violation de l'ordre public international)
- Conseil de sociétés chinoises et américaines dans une procédure de recours en annulation d'une sentence internationale relative à une licence mondiale de brevet en matière de télécommunications, en demande (fondement allégué: violation de la mission du tribunal arbitral)
- Conseil d'une société africaine dans le cadre d'un recours en annulation d'une sentence CCI dans le domaine des télécoms, en demande
- Assistance à une société indienne dans le cadre d'un pourvoi en cassation formé contre un arrêt confirmant l'*exequatur* d'une sentence CCI annulée au siège
- Procédures d'arrêt / suspension de l'exécution provisoire de sentences internationales pour le compte de diverses sociétés étrangères

Conseil de sociétés françaises et étrangères dans le cadre de procédures d'exécution de sentences arbitrales et notamment :

- Assistance au tiers saisi dans le cadre de procédures de contestation de saisies liées à l'exécution d'une sentence arbitrale annulée au siège, soulevant notamment des problématiques d'immunité étatique

Diverses procédures contentieuses en lien avec l'arbitrage et notamment:

- Mesures d'instruction *in futurum* (article 145 du CPC) en amont de procédures d'arbitrage
- Action en responsabilité d'arbitres dont la sentence rendue hors délai a été annulée
- Procédure devant le juge d'appui liée à la constitution du tribunal arbitral

Autres expériences

Contentieux commercial

- Conseil de sociétés françaises et étrangères dans le cadre de plusieurs litiges post-acquisition (compléments de prix, garantie de passif), certains donnant également lieu à des expertises judiciaires
- Conseil d'une société française de transport dans le cadre d'une action intentée pour violation de normes internationales de droit humanitaire (Convention de Genève)
- Conseil de sociétés françaises dans le cadre d'actions en concurrence déloyale
- Conseil de mandataires sociaux dans le cadre d'actions liées à la révocation de leur mandat
- Conseil de plusieurs entités d'un grand groupe industriel européen dans le cadre d'une action en responsabilité délictuelle initiée par un ancien agent commercial d'une filiale

Médiation et conciliation

- Plusieurs procédures de médiation (*ad hoc*, CMAP, CCI) à la fois en tant que conseil et en tant qu'assistant du médiateur
- Procédure de conciliation judiciaire (Tribunal de commerce de Paris)